

## L'ÉLU DE PROXIMITÉ, UN ACTEUR DE PREMIER PLAN POUR AGIR EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR.

Les administrateurs d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes lancent un appel aux futurs élus de proximité pour que l'air ne soit plus l'oublié des politiques locales. L'amélioration de la qualité de l'air constitue une préoccupation majeure de vos concitoyens : enjeu de santé publique, il est devenu en quelques années un sujet économique et d'attractivité du territoire de premier plan dans un monde où la communication joue un rôle essentiel. Connaître ces phénomènes et s'informer sur les enjeux de votre territoire s'avèrent indispensables pour la conduite de votre politique environnementale dans les prochaines années.

### Chiffres clés de la pollution de l'air en France

Coût financier : **1300 €** par habitant et par an

Espérance de vie perdue : de **9 à 15 mois**

Décès prématurés : **48 000**

### Perception des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes (sondage BVA pour Atmo)

**8** habitants sur **10** inquiets

**91 %** des habitants intéressés par ce sujet

**64 %** des habitants conscients de leur capacités d'agir

Mesdames, Messieurs les candidats,

Lorsque l'on interroge les citoyens sur leur perception de la qualité de l'air, c'est souvent un sentiment d'inquiétude qui prédomine comme l'atteste le sondage réalisé avec l'Institut BVA en novembre dernier (voir encart ci-dessus). Au regard des autorités sanitaires, la qualité de l'air demeure un enjeu majeur de santé publique et nos diagnostics mettent en exergue l'exposition d'une partie de la population régionale à la pollution.

Pour autant, il est possible de changer la donne. Grâce aux efforts déjà consentis par l'ensemble des parties prenantes – citoyens ; collectivités ; acteurs économiques ; Etat – des baisses significatives sur certains polluants soumis à réglementation sont constatées dans notre région, et plus largement en France et en Europe.

Ces résultats sont notamment le fruit des politiques publiques conduites aux différentes échelles territoriales, en particulier au niveau communal et intercommunal, en lien direct avec les citoyens. Ainsi, la prise en compte de la qualité de l'air dans vos politiques publiques (pistes cyclables, densification des transports en commun, chaufferies collectives, politique zéro pesticides, ventilation efficace des bâtiments ...) a d'ores et déjà un effet positif sur la santé et le cadre de vie de vos concitoyens.

Une baisse significative des polluants réglementés sur les 10 dernières années

- -30 % pour le dioxyde d'azote,
- -40 % à -60 % pour les particules,
- -50% à -70 % pour le SO<sub>2</sub> et le B(a)P

## L'élu(e) de proximité, premier échelon des actions territoriales

Si la loi NOTRE rend les régions chefs de file pour la qualité de l'air et les métropoles compétentes pour la lutte contre la pollution de l'air, la commune et les intercommunalités, du fait de leurs compétences dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et du développement économique notamment, disposent d'un potentiel considérable pour mener des actions structurantes dans les territoires et contribuer à améliorer significativement la qualité de l'air de manière pérenne.

*Agir sur la qualité de l'air à l'échelle de la commune c'est à la fois :*

*> éviter d'exposer les habitants à des pollutions supplémentaires lors de nouveaux projets d'aménagement*

*> réduire les sources de pollution en apportant des solutions aux problématiques existantes.*

Des actions concrètes vous sont proposées en annexe de cette lettre. Cette infographie met en exergue les 6 axes prioritaires sur lesquels vous pouvez agir au regard de vos compétences.

**Aménagement de l'espace urbain**  
**Mobilité et voirie**  
**Qualité de l'air intérieur dans les établissements publics**  
**Gestion des espaces naturels et paysagers**  
**Exemplarité**  
**Information et sensibilisation de vos concitoyens**

## L'élu(e) de proximité, acteur majeur de la cohérence des politiques climat-air-énergie

Intégrer la qualité de l'air dans vos documents de planification territoriale (PDU, PCAET, PLUi, PLUi-HD), en cohérence avec le PPA (s'il existe) et le SRADDET permet de prendre des décisions transversales air-climat-énergie garantissant ainsi une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente. Une action favorable à la qualité de l'air sera toujours bénéfique pour le climat, en revanche l'inverse n'est pas toujours vrai (ex : chauffage au bois individuel non performant, isolation de bâtiments sans ventilation adaptée). Il est donc essentiel de mener des politiques intégrées favorisant les effets positifs à la fois pour l'air et le climat.

Agir sur le trafic routier au niveau local permet par exemple de réduire les émissions de polluants, de gaz à effet de serre et de limiter l'exposition de la population à la pollution. Cette mesure contribue aussi à rendre la ville plus apaisée, plus sûre et moins congestionnée. L'action est donc à la fois bénéfique pour le cadre de vie et concourt également *in fine* à développer l'attractivité d'un territoire.

## L'élu(e) de proximité, maillon indispensable d'information et de dialogue sur son territoire

Parce qu'elle est l'échelon le plus ancien et le plus proche des citoyens, la commune jouit d'un formidable potentiel de diffusion d'information, de concertation, de partage autour d'actions en faveur de la qualité de l'air. Par l'implication individuelle et collective qu'elles requièrent, il est essentiel que les actions en faveur de la qualité de l'air soient partagées et adoptées par l'ensemble des parties prenantes.

Le maire, ses élus et les agents communaux bénéficient de contacts permanents avec leurs administrés qu'ils s'agissent des scolaires, des personnels d'établissement, d'animateurs sportifs, de chefs d'entreprises, de

commerçants, des professionnels du tourisme, d'artisans ou de retraités... Les occasions de partager et de dialoguer au quotidien sont nombreuses lors de réunions publiques, d'événements ou d'animations.

Enfin les élus ont un rôle à jouer dans le relai de l'information sur la qualité de l'air et les bons gestes à adopter au quotidien et lors des épisodes de pollution.

En tant qu'organisme d'intérêt général réunissant l'ensemble des acteurs régionaux engagés dans la surveillance, la communication sur l'air et la mise en œuvre d'actions conduisant à l'amélioration de la qualité de l'air, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer afin de vous apporter davantage d'informations. Nous pouvons vous accompagner dans vos projets en mettant à votre disposition nos données ou notre expertise.

La présente interpellation est rendue publique, notamment par sa diffusion sur le site d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, sur les réseaux sociaux et auprès de la presse régionale. Vous pouvez nous adresser vos réponses à l'adresse [communication@atmo-aura.fr](mailto:communication@atmo-aura.fr). Elles seront relayées sur notre site Internet.

Les administrateurs d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

## **Votre observatoire Atmo Auvergne-Rhône-Alpes**

### **1/ Les données de référence disponibles sur votre territoire**

Exposition de population, responsabilité des secteurs d'activité dans les émissions polluantes et de gaz à effet de serre, cartographie des axes routiers très circulants, identification des communes sensibles....

### **2/ Les services de visualisation de données et d'aide à la décision**

- ✓ Opérateur air de la plateforme ORCAE diffusant des profils Climat Air Energie (EPCI) -> <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>
- ✓ Expert Air membre du consortium Terristory mettant à disposition une plateforme de visualisation de données air-climat-énergie -> <https://territory.fr/>
- ✓ Diagnostics qualité de l'air (porter à connaissance des EPCI) -> <http://depot.atmo-aura.fr/PAC/>
- ✓ Plateformes de téléchargement de données air -> <http://data-atmoaura.opendata.arcgis.com>; API atmo, <https://api.atmo-aura.fr/>